

RAPPORT N° 93/2-11
au Conseil Municipal

OBJET

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR
LA ZONE D'ACTIVITES DE MONTGAILLARD II

Par Délibération n° 93/1-22 du 26 février 1993, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles bâties ou non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur la Zone d'Activités de Montgaillard II.

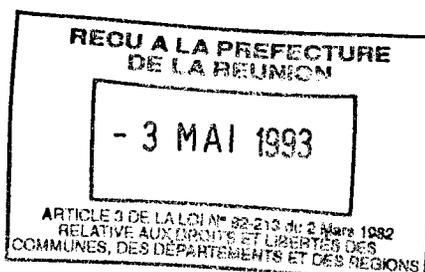
Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, arrêtées successivement par Délibérations des 15 août 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaire n° 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 6 mai 1987 (Affaire n° 12), 1er octobre 1987 (Affaire n° 29), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (Affaire n° 91/3-14), 25 août 1992 (Affaire n° 92/2-40), permettent la cession par bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (confer annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction, les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces ayant été respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



01 LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/2-11
au Conseil Municipal
en séance du samedi 24 avril 1993

OBJET

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR
LA ZONE D'ACTIVITES DE MONTGAILLARD II

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/2-11 du Maire ;

Vu le rapport de Gabriel Armoudom, 10 ème Adjoint au Maire
Présenté au nom des Commissions Urbanisme, Economie et Finances

Sur l'avis favorable desdites Commissions.

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les attributions de parcelles sur la Zone d'Activités de Montgaillard II, à savoir :

- Marcel GANGAMA (Z.A. Montgaillard II)
- Philippe COUTIEN (Z.A. Montgaillard II)

ARTICLE 2

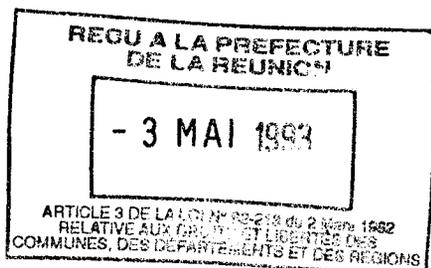
Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

29 AVR. 1993



LE MAIRE Absent
Gilbert ANNETTE

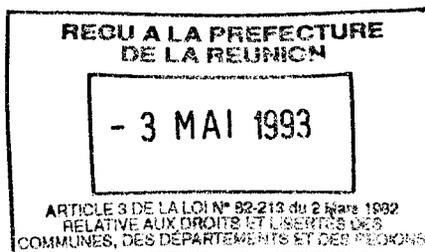


ANNEXE
au rapport
N° 93/2-11

Vu par le Conseil Municipal de
 Saint-Denis en séance du Samedi
 24/04/93 et annexé à la
 Délibération n° 93/2-11

ZONE D'ACTIVITES ATTRIBUTAIRE	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACE (en m ²)
		CREES	TRANSFERES	
MONTGAILLARD II	REFERENCE CADASTRALE		BV 785	LOT N° 5
Philippe COUTIEN	Bâtiment	4	2	779 m ²
MONTGAILLARD II	REFERENCE CADASTRALE		BV 790	LOT N° 3
Marcel GANGAMA	Bâtiment	2	7	762 m ²

soit au total 2 entreprises
 avec 6 créations et 9 transferts d'emplois sur 1 541 m²



LE MAIRE Absent
 Gilbert ANNETTE

M. CHAN-LIAT
2° Adjoint